

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 20 juin 2013

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	7
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui le 20 juin 2013 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 juin 2013, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Jean-François HEROUARD (*pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS*) - Mme Brigitte BONNEAU (*pouvoir à M. Serge LEBRETON*) - Mme Dominique CHARMENSAT (*pouvoir à M. Romuald CARRY*) – Mme Maud POURQUIER (*pouvoir à M. Patrick SEDLACEK*) - M. Patrick BOMPOINT (*pouvoir à Mme Nathalie LACROIX*) – M. Gérard DELIGNE (*pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH*) - Mme Dominique HALLEY (*pouvoir à M. Noël BELLIOU*)

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

CESSION DE 15 LOGEMENTS A LA RESIDENCE LA CHAMPAGNE	2013.90
75 Avenue Paul Firino Martell	
Propriété de la SA HLM LE FOYER	

La SA HLM LE FOYER a sollicité l'accord de l'Etat par lettre du 30 avril 2013 pour la cession de 15 logements collectifs situés Résidence la Champagne, 75 Avenue Paul Firino Martell et 3 rue Joseph Pataa à Cognac.

Ainsi, il pourrait être procédé à la vente de ces 15 appartements en faveur prioritairement des locataires de ces logements.

En tant que collectivité garante des emprunts contractés pour la construction de ces logements et conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du code de la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal doit donner un avis sur ce projet d'aliénation.

La Commission d'Aménagement Durable a donné un avis favorable le 13 juin 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DONNE un avis favorable au projet de cession des 15 appartements situés Résidence la Champagne 75 Avenue Paul Firino Martell, propriété de la SA HLM LE FOYER, en faveur prioritairement des locataires de ces logements.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel Gourinchas
Michel GOURINCHAS

2013.90
0102 20 22